



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

Accusé de réception en préfecture
062-216209023-20251210-D2025-057-AI
Date de télétransmission : 11/12/2025
Date de réception préfecture : 11/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES s'est réuni à WIZERNES, sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 4 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 4 décembre 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 18

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 18

Contre : 00

Abstention : 00

PUBLIÉ LE :

11/12/2025

Etaient présents : M. Pierre EVRARD, M. Yves SACÉPÉ, Mme Catherine LANOY, M. François SÉGURA, Mme Pascale NEYRINCK, M. Alain LYPS, Mme Patricia VERRELLE, M. Daniel HERBERT, M. Hervé FOUBLE, M. Franck MIELLOT, Mme Francine RIBREUX, Mme Séverine DELDICQUE, Mme Stéphanie LECOUSTRE, M. Stéphane LIBER, Mme Linda PATOUT.

Excusés : Mme Emmanuelle DECLETY a donné pouvoir à M. Yves SACÉPÉ, M. Thibaut KUEHN a donné pouvoir à M. Pierre EVRARD, M. Jacques DEGRAVE a donné pouvoir à Mme Patricia VERRELLE.

Absents : M. Matthieu DEVOS, Mme Séverine DUVIVER et Mme Carole TRIPLET, Mme Marianne SPEISSER.

Secrétaire de séance : Mme Séverine DELDICQUE

D2025-057: FINANCES – BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Monsieur Daniel HERBERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants relatifs au budget communal ;

Vu le budget primitif 2025 voté par le Conseil Municipal ;

Vu le rapport d'analyse des offres relatif à l'opération d'enfouissement des réseaux place Jean Jaurès pour un montant de 230 641.75 € HT ;

Considérant qu'une partie des travaux est réalisé pour le compte de la FDE (Syndicat Départemental d'Energie) pour un montant de 159 456.71 € ;

Considérant la délibération D2025-056 par laquelle les membres du Conseil Municipal ont approuvé la convention financière avec la FDE relative à l'enfouissement des réseaux place Jean Jaurès ;

Considérant que le montant des offres retenues nécessite d'ajuster les crédits initialement inscrits au budget 2025 ;

Considérant que le principe de fongibilité budgétaire, qui permet normalement de transférer des crédits entre chapitres ou articles au sein d'une même section, ne peut

pas être retenu dans ce cas car il y a augmentation simultanée des dépenses et des recettes ;

Considérant qu'il convient de faire voter par l'assemblée délibérante une décision modificative du budget 2025 afin d'inscrire ces crédits supplémentaires et permettre le financement des travaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 2 au budget 2025 relative au financement des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public place Jean Jaurès, afin d'inscrire les crédits supplémentaires tant en dépenses et en recettes.

BUDGET GÉNÉRAL					
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Comptes d'affectation			Comptes d'affectation		
Libellé	Article	Montant	Libellé	Article	Montant
Coût des travaux réalisés pour compte de tiers	D-4581	159 456.71 €	Contrepartie comptable des travaux pour compte de tiers	R-4582	159 456.71 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision modificative et à exécuter les opérations comptables correspondantes.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Pierre EVRARD

M. le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.